



SIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC

REUNION PREPARATOIRE DES EXPERTS KINSHASA, 08-10 NOVEMBRE 2010

RAPPORT GENERAL

1. Sur invitation du Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), et sous le haut patronage de son Excellence José BONONGE ENDUNDO, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo (RDC), il s'est tenue, du 08 au 10 novembre 2010 à Kinshasa en RDC, la réunion des experts préparatoire à la sixième session ordinaire du conseil des ministres de la COMIFAC.
2. La réunion avait pour objectif de faire le point sur les activités menées par la COMIFAC au cours des deux années écoulées (2009-2010) et de préparer la position commune de la sous-région à l'approche des échéances de négociations de décembre 2010 à Cancun au Mexique.
3. La réunion a regroupé une centaine de participants venus du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la République du Tchad, et comprenant les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC, les représentants des ministères en charge des Forêts et de l'Environnement, les Points Focaux nationaux Climat, les parlementaires, les représentants des organisations nationales et de la société civile en RDC. Y ont également pris part les représentants des partenaires au développement, des institutions et organisations sous-régionales et internationales suivantes : COMIFAC, CEEAC, CEFDHAC, RAPAC, OCFA, ACDI, BAD, CIRAD, CIFOR, ICRAF, Coopération Française, Coopération Norvégienne, GTZ, FORAF/UE, Fondation TNS, FFBC, WWF, FSC, IIASA, USFS, UICN, ONFi, Facilitation du PFBC, PACEBCo, USAID/CARPE, OSFAC, REFADD, REJEFAC, REPAR, REPALEAC. La liste des participants est jointe en annexe.

I. Cérémonie d'ouverture de la réunion

4. La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, et du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC.
5. Dans son allocution, Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a tout d'abord remercié le peuple et le Gouvernement de la RDC pour l'accueil réservé à tous les participants à cette 6^{ème} session ministérielle de la COMIFAC. Il a ensuite relevé le caractère particulier de cette réunion qui se tient à une période de négociations de grande importance sur les forêts et l'environnement, et de passation de pouvoir au niveau de différentes instances intervenant dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes en Afrique Centrale. M. MBITIKON a enfin énoncé les points inscrits à l'ordre du jour et invité tous les participants à contribuer à la réussite de cette session ministérielle par l'examen diligent des dossiers.
6. Son Excellence José BONONGE ENDUNDO, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo (RDC), a ouvert les travaux de la réunion des experts. Ainsi, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, il a exprimé toute sa satisfaction sur les grandes conclusions de la 10^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité tenue à Nagoya au Japon en octobre 2010, Conférence au cours de laquelle la COMIFAC a pesé de son poids dans la position africaine lors des négociations qui ont abouti à l'adoption du Régime International Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des

ressources génétiques (APA). Aussi, le Ministre a-t-il rappelé les enjeux des négociations en cours sur les changements climatiques, pour lesquelles les pays de la COMIFAC dont le rôle est devenu incontournable, devront prendre une part importante à la 16^{ème} Conférence des parties à la Convention Climat de décembre 2010 à Cancun au Mexique. Il a enfin souhaité pleins succès aux travaux.

II. Déroulement des travaux

A. Session introductive

7. La cérémonie d'ouverture a été suivie par la mise en place du bureau de la réunion constitué comme suit :

- (a) Président : M. José ILANGA LOFONGA de la République Démocratique du Congo,
- (b) Vice-président : M. Raymond NDOMBA NGOYE de la République Gabonaise,
- (c) Rapporteur N° 1: Madame Rénilde NDAYISHIMIYE de la République du Burundi,
- (d) Rapporteur N° 2 : Madame Victoire EHETH de la République du Cameroun.

8. L'agenda de la réunion a été ensuite présenté, puis adopté avec des amendements portant sur le point relatif à la préparation du troisième Sommet des Chefs d'Etats sur les Forêts d'Afrique Centrale. Cet agenda s'articulait sur quatre sessions de travail suivantes : les questions nécessitant un examen, les questions d'information, les travaux des commissions et la restitution en plénière.

9. Les travaux se sont enchaînés par une série d'exposés. Ceux-ci ont suscité des débats fructueux qui se sont poursuivis au sein des travaux en commissions, et ont permis de dégager des préoccupations et de formuler des recommandations. .

B. Questions nécessitant un examen

10. Les travaux de cette session ont porté sur les exposés ci-après:

1. Rapport d'activités de la COMIFAC et institutions partenaires (octobre 2008 – Octobre 2010), présenté par M. Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

11. La situation des deux dernières années sur l'état des ressources humaines, des finances, des équipements ainsi que sur le siège de la COMIFAC a été présentée. Cette situation fait notamment état de l'insuffisance en personnel pour répondre aux nombreuses sollicitations de la COMIFAC, et d'importants arriérés de cotisations des pays qui handicapent le fonctionnement de l'institution. Il ya lieu tout de même de souligner les efforts du Cameroun qui est à jour dans toutes ses contributions.

12. En dépit de cette situation, le Secrétariat Exécutif a pu, grâce à l'appui des partenaires au développement, réaliser d'importantes activités qui rentraient dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action biennal 2008-2010 de la COMIFAC.

13. Les experts, après avoir félicité le Secrétariat Exécutif pour les réalisations effectuées, lui recommandent de bien distinguer dans le rapport d'activités les appuis directs des appuis techniques des partenaires, de fournir plus de précisions sur l'état de trésorerie et sur les différentes contributions, et d'améliorer la structure de présentation du tableau de budget pour une meilleure lisibilité de celui-ci.

14. Aussi, est-il recommandé la nécessité de redynamiser la plate-forme électronique de communication de la COMIFAC en poursuivant des formations des différents utilisateurs sur ladite plate-forme dans les pays. Les experts ont recommandé au Secrétariat Exécutif de continuer à œuvrer pour l'instauration du mécanisme de financement sécurisé et de poursuivre la sensibilisation auprès des pays afin que ceux-ci s'acquittent de leurs arriérés de cotisations.

15. Les experts ont également échangé sur le retard dans la finition des travaux du bâtiment devant abriter le siège de la COMIFAC à Yaoundé. Ils ont à cet effet émis le vœu que ces travaux soient accélérés par le Gouvernement Camerounais pour permettre au Secrétariat Exécutif de travailler dans des meilleures conditions.

2. Plan d'action biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2011-2012), présenté par M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

16. Le cadre logique et la matrice de planification des activités à mener dans les deux prochaines années (2011-2012), ainsi que les coûts de mise en œuvre ont été présentés. Dans les échanges, les experts ont réitéré l'importance de mener à terme, la révision du Plan de Convergence et de tenir compte du Plan révisé pour actualiser le Plan d'actions 2011-2012.

3. Etat d'avancement des négociations sur le régime climat post Kyoto 2012 et position commune de l'Afrique Centrale sur REDD+ pour la COP-16 de Cancun, par M. Olivier BOUYER de l'ONFi

17. Les points clés des négociations en cours sur le climat ont été passés en revue, notamment ceux relatifs à la réunion intersessionnelle tenue en octobre 2010 à Tianjin en Chine. Le bilan des négociations trois semaines avant le sommet de Cancun est mitigé eu égard aux progrès insuffisants et déséquilibrés.

18. Les échanges entre les experts ont permis d'admettre la nécessité pour les pays de la COMIFAC d'affiner leur approche dans les négociations, en faisant plus du lobbying au plus haut niveau politique, en restant uni à la position africaine, tout en gardant en esprit, ce que la REDD+ apporterait en Afrique, non seulement en terme de marché de carbone, mais surtout dans le développement économique et social des Etats.

19. Les experts ont également recommandé que tous les pays de la sous-région dans leur ensemble soient imprégnés et impliqués au processus REDD+.

20. Les experts ont préparé un projet de Déclaration sur la position commune relative aux négociations de Cancun en vue d'un nouveau régime climat post-Kyoto 2012, à soumettre à l'appréciation du Conseil des Ministres pour adoption.

4. Etat des lieux de l'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale

21. Les exposés sur cette thématique ont présenté les outils d'harmonisation de politiques forestières et fauniques (Directives, Stratégies et Plan) élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe prioritaire du Plan de Convergence de la COMIFAC et à soumettre à l'appréciation du Conseil des Ministres pour adoption. Il s'agit des outils suivants :

(e) *Directives sous-régionales sur la participation des populations locales, autochtones et des ONG à la gestion forestière en Afrique Centrale*, présentées par M. Martin TADOUM. Ces Directives sont structurées autour des dispositions générales, des principes, des directives et actions à mener par les Etats et autres parties prenantes.

(f) *Document de Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relatif à l'Accès aux ressources biologiques/génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leurs utilisations (APA)*, présenté par M. Martin TADOUM. Cette stratégie fait l'état des lieux de l'APA dans la sous-région, et présente le cadre logique stratégique et opérationnel, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

(g) *Document de Stratégie de gestion des conflits Hommes-Eléphant en Afrique Centrale*, présenté par M. Sébastien Luc KAMGA KAMDEM du RAPAC. Ce document présente entre autres les mesures traditionnelles, conventionnelles et nouvelles en matière d'atténuation des conflits hommes-éléphants, ainsi que le programme d'action de la stratégie.

(h) *Document de Plan de formation sous-régional aux métiers et emplois de la gestion des aires protégées*, présenté par M. Jean Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC. La stratégie de mise en œuvre de ce plan de formation préconise une synergie d'actions et identifie les responsabilités des différents acteurs.

(i) *Propositions relatives à l'accroissement du recrutement dans le secteur public forestier ; et la dotation du personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier*, présentés par M. Raymond MBITIKON. Il est fait état de besoins accrus de recrutement des agents dans le secteur public forestier dû à l'émergence de nouvelles thématiques et métiers liés aux forêts et l'environnement. De même, dans le souci d'harmoniser les instruments juridiques de gestion forestière, les agents des services forestiers devront également bénéficier d'un statut particulier eu égard aux tâches qui leur sont dévolues dans l'exercice de leur métier.

5. Etude sur l'évaluation de la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations d'Afrique Centrale, présentée par M. Martin TADOUM.

22. Des progrès ont été accomplis au sein des pays en matière d'application des législations sur la distribution des revenus issus de l'exploitation forestière. Tout en reconnaissant les efforts significatifs déployés dans la rétrocession effective des fonds, il y a lieu de relever que les impacts de ces fonds restent mitigés dans les pays du fait des problèmes de gouvernance, d'inefficacité et de manque de transparence ainsi que la faible capacité des collectivités décentralisées à gérer des fonds. Pour pallier à ces insuffisances, l'étude a fait des recommandations notamment sur l'optimisation des revenus, les procédures de rétrocession, la gestion et le contrôle.

23. Dans les échanges, les experts sont revenus sur le problème de gouvernance dans la gestion des fonds alloués aux communautés. Ils ont émis le souhait que les systèmes de rétrocession de ces fonds soient améliorés étant donné le souci actuel qu'ont les bailleurs de fonds sur la transparence des mécanismes de rétrocession des fonds à attribuer au bénéfice des communautés locales, dans le cadre du mécanisme REDD+. Ils ont enfin recommandé qu'un renforcement des capacités soit apporté aux collectivités décentralisées et aux communautés locales dans la gestion des fonds.

6. Etude de faisabilité sur la pérennité de l'Observatoire des forêts d'Afrique Centrale (OFAC), présentée par M. Raymond MBITIKON

24. Cette étude a été commise pour proposer les modalités opérationnelles pour le devenir de l'OFAC étant donné que cet observatoire fonctionne pour le moment sur la base d'un projet, ce qui ne garantit pas par conséquent sa pérennité. Il est proposé à cet effet qu'une cellule spécialisée et autonome en charge de l'OFAC soit mis sur pied dont la coordination sera logée au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

7. Projets d'Accord de coopération pour la gestion du complexe transfrontalier du Binational Cameroun-Tchad et binational Congo-Gabon, présentés par M. Jean Pierre AGNANGOYE

25. Les processus de création et de gestion des binationales Cameroun-Tchad et Congo-Gabon ont été initiés, et ont abouti à l'élaboration des projets d'Accord de coopération pour la création et la gestion de ces complexes transfrontaliers. Ces projets d'Accord sont soumis à l'appréciation des ministres des pays concernés par ces aires protégées pour signature.

26. La mise en œuvre de ces accords de coopération sera assurée par des organes dont les modalités de fonctionnement, inspirées des complexes transfrontaliers déjà existants, devront varier d'un complexe à l'autre. Les experts ont recommandé à cet effet d'harmoniser ces structures de mise en œuvre, tout en gardant à l'esprit la spécificité de chaque complexe transfrontalier.

8. Projet de Mémoire d'entente entre la COMIFAC, l'ASEAN et l'ACTO relatif à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière (Coopération Sud-Sud), présenté par M. Raymond MBITIKON

27. Les organisations des trois blocs forestiers tropicaux de la planète (COMIFAC, ASEAN, ACTO) sont engagées dans un processus de concertation devant aboutir à la signature d'un Mémoire d'entente entre les trois organisations. Le projet de mémoire qui sera soumis pour appréciation à l'adoption du Conseil des Ministres a ciblé des domaines et des mécanismes de collaboration ainsi que les activités conjointes possibles.

C. Questions d'information

28. Les travaux de cette session ont porté sur les exposés ci-après :

9. Etude régionale sur la «Croissance Economique et Déforestation dans le Bassin du Congo - Modélisation des trajectoires de développement», présentée par M. Martin TADOUM

29. Cette étude commanditée par la COMIFAC et réalisée par le Centre de recherche IIAS est importante dans le cadre des négociations sur la REDD+. Elle devra ainsi permettre aux pays du bassin du Congo de mieux comprendre les dynamiques possibles de déforestation au cours des 20 prochaines années, en analysant non seulement les pressions internes, mais également les pressions externes.

30. A la lumière de cet exposé, les experts ont été édifiés sur l'intérêt d'une telle étude encore en cours, dont les résultats fourniront certainement des éléments pour définir les niveaux de référence en matière de déforestation nécessaires dans le cadre du processus REDD+, d'où la nécessité pour les pays de s'approprier des modèles qui seront générés par ladite étude.

10. Etude prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers du bassin du Congo à l'horizon 2040, présentée par M. Jean-Noel MARIEN du CIRAD

31. Cette étude commanditée par la COMIFAC et réalisée par le CIRAD vise à doter les pays de la sous-région des éléments objectifs d'aide à la décision pour comprendre et anticiper les évolutions possibles des écosystèmes forestiers du bassin du Congo dans les prochaines décennies a motivé la réalisation de cette étude.

32. Au cours des échanges, les experts sont revenus sur le problème récurrent d'insuffisance et de fiabilité des données, sur la nécessité de la prise en compte dans les résultats de l'extension des activités minières dans les sites forestiers, ou encore de considérer les chocs groupés.

11. Etat d'avancement du programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), par M. Bihini Won Wa MUSITI, Coordonnateur régional du Programme

33. Le PACEBCo intervient à l'échelle de six paysages écologiques. Ce programme s'appuie sur les partenaires pour sa mise en œuvre et concilie à la fois la conservation et le développement dans et autour des aires protégées. Les activités déjà réalisées dans le cadre de ce programme portent notamment sur la signature des conventions avec les institutions du Traité COMIFAC, la finalisation des recrutements de l'équipe de l'UGP et l'octroi des bourses académiques aux étudiants de l'Ecole de Faune de Garoua (Cameroun) et l'ERAIFT de Kinshasa (RDC).

12. Etude sur l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique Centrale, présentée par M. Martin TADOUM

34. Cette étude qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification présente de façon claire les impacts écologiques, économiques et sociaux de la dégradation des terres en Afrique Centrale. L'étude propose également des recommandations en vue d'atténuer les effets de cette dégradation.

13. Organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, par M. Roger FOTEU, Expert régional

35. Le République Démocratique du Congo a annoncé la tenue à Kinshasa d'un Sommet international sur les forêts en juin 2011, au cours duquel devra se tenir le 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers. Les préparatifs de ce Sommet ont été lancés avec la mise sur pied par le Secrétariat Exécutif d'un comité ad hoc pour mener la réflexion, notamment sur la proposition du thème central, des thématiques et sujets émergents, la feuille de route relative à l'organisation dudit Sommet. A l'issue des échanges, les experts ont proposé comme thème central : « Forêts du Bassin du Congo au service de l'Homme ». De même, quelques sous-thèmes ont été proposés notamment : Forêts du Bassin du Congo et changements climatiques ; Forêts du Bassin du Congo et conservation de la biodiversité ; Forêts du Bassin du Congo face et lutte contre la pauvreté ; Financements durables des écosystèmes forestiers ; Bonne gouvernance forestière ; Forêts et développement de l'Economie verte ; Economie des services environnementaux, forêt du bassin du Congo et lutte contre la désertification.

36. Aussi, les experts ont-ils été informés que la République du Congo a annoncé la tenue du Sommet des trois bassins forestiers tropicaux à Brazzaville en 2011 avec pour objectif de promouvoir la coopération entre ces massifs en vue de garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux.

37. A la lumière de ces informations, les experts ont émis le souhait que les pays s'accordent sur la tenue de ces événements afin d'éviter des chevauchements. A cet effet, les experts recommandent que cette question soit examinée par le Conseil des Ministres pour une meilleure articulation des deux événements.

14. Projet de Déclaration des Chefs d'Etat des pays de la COMIFAC concernant l'adoption du Plan d'Action pour l'application des législations sur le commerce de la faune sauvage (2011 – 2016), présenté par M. TCHUANTE TITE Valerie du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

38. Les pays de la COMIFAC présents à la Conférence CITES de mars 2010 ont tenu en marge de cette Conférence une réunion en vue d'examiner la possibilité pour la sous-région de se doter d'un cadre et plan d'action stratégiques pour l'application des législations sur la commerce de la faune sauvage. Cette initiative dont le processus devra aboutir à l'élaboration et l'adoption dudit plan d'action est soumise pour avis et accord au Conseil des ministres.

D. Résultats des conclusions des groupes de travail

39. Au terme des différents exposés et débats, cinq groupes de travail ont été constitués par thématique ou groupe de thématiques conformément à l'agenda.

40. A l'issue de la restitution de leurs travaux et des délibérations, la réunion des experts formulent les principales recommandations ci-après au Conseil des Ministres :

41. S'agissant du rapport d'activités biennal (octobre 2008 – octobre 2010) de la COMIFAC

- a. Adopter le rapport d'activités;
- b. Renouveler les remerciements de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis multiformes à la COMIFAC et pour les initiatives développées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- c. Exhorter les partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays de la COMIFAC à la mise en œuvre du plan de convergence ;
- d. inviter les gouvernements à inscrire dans leurs budgets annuels respectifs les besoins des Coordinations Nationales COMIFAC ;
- e. Mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif les moyens nécessaires pour son bon fonctionnement et la mise en œuvre du Plan de Convergence ;

42. Relativement au Plan d'action biennal 2011-2012 de la COMIFAC :

- f. Adopter le plan d'actions biennal;
- g. Inviter les Etats à payer leurs arriérés de contributions égalitaires et les encours pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action ;
- h. Inviter les Etats à accélérer la mise en place du mécanisme de financement autonome pour assurer le financement de ce plan d'action ainsi que ceux des institutions partenaires.

43. S'agissant du Projet de budget 2011-2012 :

- i. Adopter le projet de budget ;
- j. Rappeler au Président en exercice de veiller à la mise en application des dispositions du traité instituant la COMIFAC, notamment celles de l'article 20.

44. S'agissant du projet de Déclaration de Kinshasa sur la position commune des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts d'Afrique Centrale sur la préparation des négociations de Cancun en vue d'un nouveau régime climat post-Kyoto 2012 :

- k. Adopter le projet de Déclaration.

45. S'agissant des directives sous-régionales relatives à l'implication des populations locales, autochtones et ONG dans la gestion durable des forêts en Afrique Centrale :

- l. Adopter les Directives ;
- m. Inviter les États membres à intégrer dans leurs législations et réglementations forestières, les dispositions de ces Directives;
- n. Exhorter les partenaires au développement, notamment la FAO à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre de ces Directives au sein des États membres.

48. S'agissant de la Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques / génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) ;

- o. Adopter la stratégie ;
 - p. Inviter chaque pays membre de la COMIFAC à prendre des mesures adéquates pour la mise en œuvre de cette stratégie,
 - q. Remercier les partenaires au développement et plus particulièrement la GTZ et l'initiative de renforcement des capacités en matière d'APA pour leurs appuis à la COMIFAC et à ses pays membres pour la mise en œuvre du Plan de Convergence sous-régional ;
 - r. Inviter le Secrétaire Général de la CEEAC à appuyer la mise en œuvre de la stratégie dans les pays à travers un programme régional de valorisation des ressources biologiques /génétiques ;
49. S'agissant de la Stratégie d'atténuation des conflits Hommes-Eléphants en Afrique Centrale 2010-2014 ;
- s. Adopter la Stratégie ;
 - t. exhorter chaque Etat Membre à adapter cette stratégie sous-régionale au contexte national ;
 - u. instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à élaborer des stratégies similaires pour d'autres animaux sauvages en conflit avec l'homme.
50. S'agissant du Plan de formation sous-régional aux métiers et emplois de la gestion des aires protégées en Afrique Centrale
- v. adopter le Plan de formation.
51. S'agissant du recrutement dans le secteur public forestier et la dotation du personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier.
- w. accroître le recrutement du personnel du secteur forêt- environnement et faunique, et le doter d'un statut particulier attrayant ;
52. S'agissant de l'étude de faisabilité sur la pérennité de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) :
- x. prendre acte des conclusions de l'étude sur la faisabilité de la pérennité de l'OFAC ;
 - y. adopter le dispositif institutionnel de l'OFAC avec la mise en place d'une cellule de coordination basée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC chargée de la coordination de l'observatoire régional, des relations avec les observatoires nationaux et de la collaboration avec l'OSFAC et l'ensemble des partenaires ;
 - z. instruire le secrétariat exécutif de veiller à la mise en place et l'opérationnalisation de l'OFAC pour la phase de transition d'ici 2013 et pour sa consolidation au delà;
 - aa. veiller à sécuriser le financement de l'OFAC sur les ressources de la COMIFAC
 - bb. remercier les partenaires au développement pour leurs appuis multiformes au fonctionnement de l'OFAC ;
 - cc. exhorter ces partenaires ainsi que d'autres partenaires à renforcer leurs appuis techniques en vue de la mise en place des mécanismes et outils recommandés par l'étude pour assurer la pérennité de l'OFAC.
53. S'agissant de l'analyse prospective sur les écosystèmes forestiers du bassin du Congo à l'horizon 2040 :
- dd. prendre acte du démarrage effectif de l'étude prospective sous l'égide de la COMIFAC ;
 - ee. instruire le secrétariat exécutif de veiller à la finalisation de l'étude dans les meilleurs délais afin que ses conclusions puissent être utilisées par les différents Etats membres dans leurs planifications stratégiques nationales et sous-régionales;
 - ff. instruire les coordonnateurs nationaux de la COMIFAC à appuyer la réalisation de cette étude en facilitant le processus de collecte et de diffusion de l'information au niveau national ;
 - gg. faciliter la constitution d'une plate forme stratégique COMIFAC en charge de poursuivre les réflexions sur les perspectives d'évolutions des écosystèmes forestiers dans la sous-région ;

- hh. instruire le secrétariat exécutif de la COMIFAC de solliciter un appui financier complémentaire du PACEBCO pour finaliser cette activité.
54. S'agissant de l'étude sur l'évaluation de la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations d'Afrique centrale :
- ii. inviter les Etats à appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives à la rétrocession d'une partie des taxes forestières aux collectivités décentralisées et aux populations locales ;
 - jj. veiller au renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans le processus de rétrocession et d'utilisation des ressources financières ;
 - kk. assurer le renforcement du cadre juridique pour la gouvernance et la gestion des ressources mises à disposition des différentes instances ;
 - ll. prendre en compte les aspirations des populations locales et autochtones dans la planification des utilisations des ressources financières rétrocédées provenant des redevances forestières ;
 - mm. capitaliser sur les leçons tirées de la gestion des redevances forestières pour concevoir les futurs mécanismes financiers liés aux marchés du carbone, des services environnementaux et des ressources génétiques.
55. S'agissant de l'étude régionale « croissance économique et déforestation dans le bassin du Congo – modélisation des trajectoires de développement » :
- nn. prendre acte des résultats de la première étude de modalisation des trajectoires de développement en Afrique centrale ;
 - oo. donner mandat au secrétariat exécutif pour faciliter la mise en œuvre d'une deuxième étude incluant la déclinaison du modèle au niveau national ;
 - pp. soutenir le renforcement des capacités des experts nationaux pour maîtriser et utiliser le modèle au bénéfice des Etats ;
 - qq. mettre en place des mécanismes de coordination interministérielle pour la gestion durable des terres.
56. S'agissant du projet de Mémoire d'entente entre l'organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA), l'association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) :
- rr. prendre acte du projet de mémorandum et de donner mandat au Secrétariat Exécutif de poursuivre les échanges avec l'ACTO et l'ASEAN en vue de finaliser ledit projet;
 - ss. instruire le Secrétariat Exécutif de transmettre le projet de texte aux Etats membres pour qu'il puisse être relu et enrichi en vue de son appropriation dans une perspective de renforcement de la coopération entre les trois blocs forestiers tropicaux.
57. S'agissant de l'état d'avancement du Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) :
- tt. prendre acte de l'état d'avancement du programme PACEBCO ;
 - uu. instruire le secrétariat exécutif de la COMIFAC et l'Unité de gestion du programme de veiller d'une part à la finalisation de l'audit organisationnel et institutionnel du secrétariat exécutif et des institutions partenaires de la COMIFAC et d'autre part à la mise en œuvre des conventions de partenariat pour l'exécution des activités du programme ;
 - vv. remercier la BAD et la CEEAC pour leur soutien financier pour la mise en œuvre du PACEBCO.
58. Concernant l'étude sur l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique centrale :
- ww. prendre acte des conclusions de l'étude faisant état d'une perte évaluée à plus de 5 milliards de dollars par an dus à la dégradation de la qualité des terres ;
 - xx. inviter les Etats à mettre en œuvre les recommandations de l'étude notamment : (i) réaliser une étude nationale détaillée de l'évaluation des coûts de la dégradation des terres, (ii) élaborer un plan national d'utilisation des terres (ou plan de zonage) sur l'allocation des terres en

fonction des principaux modes d'utilisation et un document de politique nationale multisectoriel (agriculture, gestion forestière, élevage, mines, eau), (iii) élaborer une stratégie intégrée de financement de la gestion durable des terres et son cadre intégré d'investissement ;

yy. remercier les partenaires au développement et plus particulièrement le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification pour leurs contributions et les exhorter à poursuivre leurs appuis ;

zz. adresser une requête de financement aux fonds bilatéraux abrités par la Banque Africaine de développement pour le financement de ces études.

59. S'agissant de l'organisation du 3ème Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale :

aaa. Mettre rapidement en place le Comité d'organisation pour la préparation de ce Sommet ;

bbb. adopter le thème Central et les sous thèmes du Sommet ;

ccc. adopter la feuille de Route relatif à la préparation et l'organisation du Sommet.

60. En marge de la réunion des experts, il s'est tenu la réunion des experts du Comité trinational de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) du Trinational de la Sangha. Un certain nombre de documents ont été préparés au terme de cette réunion et devra être soumis à l'appréciation des Ministres des pays concernés par le TNS pour adoption.

III. Adoption du rapport des travaux et cérémonie de clôture

61. Après lecture et amendements apportés au rapport des travaux, celui-ci a été adopté par la réunion des experts.

62. la réunion s'est achevée par le mot de remerciement et de clôture du Président de la réunion des experts.

Fait à Kinshasa, le 10 novembre 2010